

■ JOKERBAR SARL, à Carouge (GE), avenue Industrielle

1. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts du 12.03.2002. But: achat, vente, exploitation d'un café-bar-restaurant, de tous établissements publics notamment dancing, discothèque, de même que toutes activités d'animation et de restauration pour des manifestations publiques ou privées. Capital: CHF 20'000. Apports en nature: véhicule automobile de marque Nissan, modèle Primera, année 1995, pour CHF 8'000, montant entièrement imputé sur le capital. Associés: Altay Rifat, de Turquie, à Carouge (GE), pour une part de CHF 19'000, et Terrier Pierre, de Jussy, à Gaillard, F, pour une part de CHF 1'000. Gérant: l'associé Altay Rifat avec signature individuelle. Procuration collective à deux a été conférée à Simon-Chautemps Jean-Claude, de France, à Versoix. Organe de publicité: FOSC.

Journal no 3277 du 25.03.2002

(00406708 / CH-660.0.612.002-1)